



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Services de l'État en Haute-Saône

**2021**

**Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Saône - 2021**

**Directeur de publication : Michel VILBOIS, Préfet de la Haute-Saône**

**Conception et réalisation : Bureau de la coordination interministérielle  
et Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
de la Préfecture de la Haute-Saône**

# Éditorial

**MICHEL VILBOIS**  
Préfet de la Haute-Saône



“

La Haute-Saône est un territoire rural et dynamique, avec de multiples atouts.

L'État accompagne chaque territoire et il est présent quotidiennement à leurs côtés pour finaliser leurs projets.

L'année 2021 a été marquée par un engagement accru des services de l'État dans la gestion de la crise tant sur le plan sanitaire que sur le soutien économique.

De nombreuses actions ont été mises en place dans tous les domaines à destination des Hauts-Saônois : agriculture, emploi, soutien à l'économie...

L'accompagnement des entreprises et des collectivités, grâce notamment aux mesures de France Relance, a permis la poursuite des grands projets d'aménagement de notre territoire. L'État a également rempli ses missions de sécurité au quotidien et assuré la gestion de la vie démocratique du pays.

Ce rapport d'activité, volontairement plus synthétique, se veut le témoignage des actions de l'État mises en œuvre dans notre département pour nos concitoyens.

”

## SOMMAIRE

I- La gestion de la crise sanitaire et les financements en faveur de la cohésion sociale et territoriale

II- L'accompagnement des collectivités et l'aménagement du territoire

III- La sécurité des citoyens

IV - La citoyenneté

V - Les chiffres clés

# I- LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

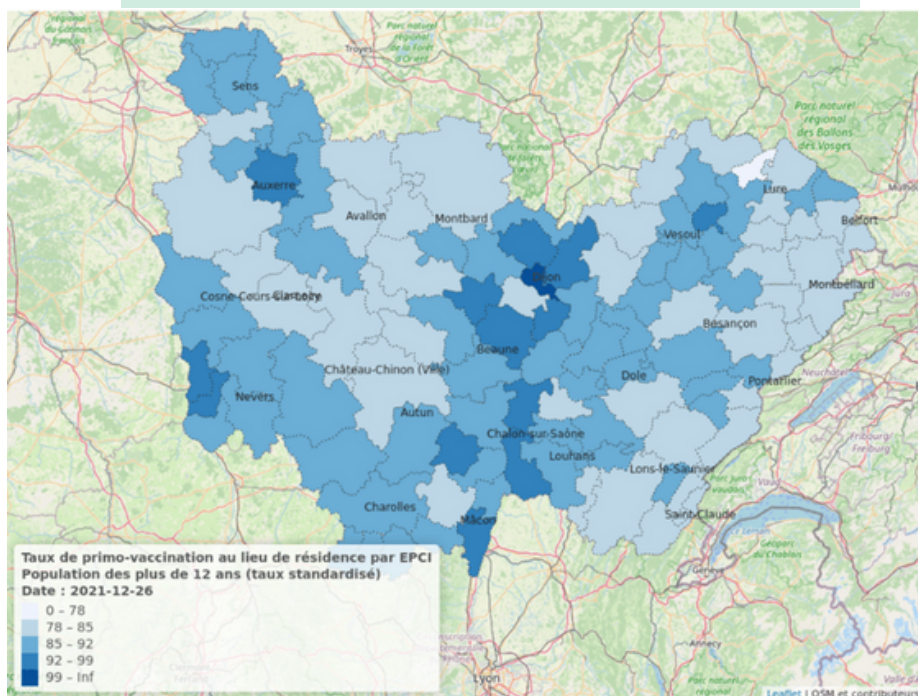
## UNE CAMPAGNE DE VACCINATION DE GRANDE AMPLUR

**179 313**  
personnes vaccinées en  
2021  
soit **76,44 %** de la  
population  
+ de 328 300 injections

### Personnels mobilisés

**189** médecins  
prescripteurs  
**237** infirmières et  
infirmier(e)s (IDE)  
**84** administratifs

La **pharmacie à usage  
intérieur du GH 70** a  
fourni tous les vaccins  
et consommables  
nécessaires à la  
vaccination



**7 centres de vaccination** mis en place par l'ARS sur Gray, Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains, Vesoul, Jussey et Marnay.

**1 centre de grande capacité** porté par le SDIS 70, ouvert sur Vesoul et pouvant vacciner jusqu'à 1 000 personnes par jour.

**1 centre de vaccination** ouvert dans le cadre du dispositif "Aller vers" et porté par le centre d'examen de santé de la CPAM 70 (Vesoul), a permis de vacciner une centaine de personnes précaires très isolées.

**2 équipes mobiles armées par le SDIS 70.**

**1 équipe mobile (Vaccibus) portée par l'USAPS 70.**

**Campagnes de vaccination ponctuelles** organisées par les communes avec les professionnels de santé de proximité à Scey-sur-Saône, Lavoncourt, Dampierre-sur-Salon.



Visite de M. Jean CASTEX, Premier ministre au vaccibus

## PLATEFORME D'APPEL TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENTALE

Plateforme portée initialement par le SDIS 70, puis par le Conseil départemental via une convention avec l'ARS. À partir d'août 2021, l'ARS et la Préfecture ont repris la gestion de la plateforme en lien avec le GH70.



Jusqu'à une vingtaine de téléopérateurs mobilisés au plus fort de la vaccination.  
Jusqu'à **10 000 appels** (entrants et sortants)/mois.

## LE PASSE SANITAIRE

Le passe sanitaire est entré en vigueur le 9 juin 2021 et consistait en la présentation de la preuve d'un schéma vaccinal complet, d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement pour accéder aux lieux de loisirs, culturels et aux établissements de santé et médico-sociaux.

Cette obligation a fait l'objet de contrôles réguliers des forces de l'ordre dans le cadre d'un plan de contrôle départemental axé sur les lieux les plus fréquentés où le risque de contamination était le plus important.

**La gendarmerie et la police ont procédé au contrôle de 396 établissements.**

Les grands événements - Foire de la Sainte-Catherine, Slow-Up, meeting aérien de la BA 116... - ont été organisés dans le respect de ces prescriptions en assurant la sécurité sanitaire des nombreux participants grâce à la mobilisation de tous.

## MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE DÉPISTAGE COVID DANS LES ÉCOLES DU DÉPARTEMENT

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER, a lancé la campagne au pôle éducatif de Lavoncourt dans le cadre du déploiement national de la campagne de tests salivaires dans les écoles. Les tests ont eu lieu dans 4 classes ; 87 élèves étaient concernés, de la petite section de maternelle au CM2. Le ministre a participé à des échanges avec les élèves et les personnels présents.

En coopération étroite avec la délégation départementale de l'ARS BFC, la Préfecture, la CPAM 70 et des laboratoires d'analyses médicales, la DSDEN de la Haute-Saône a assuré et organisé le déploiement des tests salivaires dans les écoles.



Personnels mobilisés pour les tests

4 médiateurs lutte anti-COVID  
3 personnels de la réserve citoyenne de l'Éducation nationale  
16 infirmières scolaires et les laboratoires

**173 interventions dans 90 écoles**  
**7 404 tests ont été proposés, dont 1 081 en écoles maternelles**  
**Sur 6 069 élèves testés, 38 ont été testés positifs, soit 0,62 %**

## DES MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DES ENTREPRISES

### LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Ce dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement des entreprises est géré par la Banque de France. En Haute-Saône, **1 601 entreprises ont pu bénéficier en 2021 d'un PGE pour un montant total de 235 millions €.**

### Montants versés par la DDFiP 70

**59,39 millions €**  
**21 422 aides attribuées**  
**4 649 entreprises concernées**

### LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Créé en mars 2020 pour aider les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire, il a été maintenu au cours de l'année 2021. Déjà très engagée en 2020 dans cette procédure essentielle à la vie économique (20,7 millions € d'aides versés), la direction départementale des finances publiques (DDFiP), partenaire majeur, a encore renforcé son soutien aux entreprises de la Haute-Saône en 2021.

### L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Dans le contexte de crise sanitaire, l'État a encore mobilisé fortement le dispositif d'activité partielle pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés. Ce dispositif n'a cessé d'évoluer pour s'adapter à la crise avec le maintien de taux plus protecteurs pour les secteurs les plus impactés, puis un retour progressif au droit commun avec la reprise économique.

1,4 million d'heures indemnisées, soit 12,4 millions € versés aux entreprises  
2 216 demandes d'autorisations préalables reçues par la direction départementale de l'emploi, du travail, des Solidarités et de la protection des populations (DDETSP)  
124 établissements bénéficiaires de l'activité partielle  
878 salariés concernés

### FOCUS POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

**1 800 exploitants agricoles** ont déposé des dossiers instruits par la direction départementale des territoires (DDT) : cela représente près de 80 millions € annuels d'aides attribuées

Soutiens à la modernisation des bâtiments, à l'investissement dans des équipements plus performants en matière d'énergie et d'utilisation d'intrants, diversification des exploitations agricoles : **199 dossiers instruits (+65 % par rapport à 2019), soit 5,5 millions € de subventions.**

Dotation Jeune Agriculteur (aide à l'installation) : **55 dossiers d'installation instruits par la DDT.**

Ces aides s'ajoutent au soutien des exploitations dans les crises climatiques comme le gel ou la grêle (aide à la trésorerie, indemnisation des pertes, prise en charge des cotisations sociales).

## LE PLAN DE RELANCE : 107 MILLIONS D'EUROS À DESTINATION DES ENTREPRISES, PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS

En Haute-Saône, quatre dispositifs ont particulièrement été mobilisés :

- le guichet "Industrie du futur" a permis à 55 entreprises industrielles d'investir dans du matériel plus performant pour plus de 7,5 millions € ;
- la prime à la conversion des agroéquipements a été attribuée à 88 exploitants agricoles qui ont pu investir dans des machines agricoles plus efficaces ;
- le "Chèque France Num" a accompagné 256 très petites entreprises dans la définition de leur stratégie digitale afin d'accroître leur visibilité, développer leur possibilité de vente en ligne ou encore numériser leur système de gestion ;
- l'enveloppe destinée au fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires a atteint 6,7 millions €, au bénéfice de 12 entreprises.



*Visite de M. Jean-Baptiste DJEBBARI, secrétaire d'État aux Transports - Entreprise GAUSSIN*

*Visite de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance - Entreprise Crossject*

**590** entreprises haut-saônoises soutenues

**52 M €** d'aides attribuées

**23,5 M €** de baisse des impôts de production



### FRANCE RELANCE "FORÊT" - FOCUS

**4 millions €** : 98 dossiers, représentant 800 ha de reconstitution de peuplements après exploitation d'arbres scolytés pour 3,78 millions € d'aide  
1 dossier pour la filière graines et plans pour une aide de 7 000 € sur un investissement de 22 000 € en matériel de travaux forestiers dédiés à la plantation

4 dossiers dessertes forestières pour 200 000 € d'aides

## LE PLAN DE RELANCE

### France Relance au bénéfice des particuliers : 33,5 millions €

Les dispositifs relatifs à l'emploi ont, dans un premier temps, préservé les emplois en période de crise sanitaire, notamment via l'activité partielle. Ils ont servi de catalyseur, particulièrement pour l'emploi des jeunes.

France Relance a soutenu les investissements des particuliers en faveur de la transition écologique afin de réduire l'empreinte carbone des logements et du parc automobile, tout en réduisant les charges des ménages et en augmentant le confort de vie.

#### Plan #1jeune1solution

**+ de 18 millions €**  
d'aide à l'embauche ou à la formation.

#### MaPrimeRenov'

**14 millions €**  
**3 350 bénéficiaires**  
270 680 € pour 1 003 bonus écologiques et  
947 primes à la conversion des véhicules

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Relance  
**62 projets de collectivités retenus pour 6,5 millions €**

### France Relance en faveur des collectivités : 19 millions €

Les collectivités locales sont au cœur de la relance : quand une collectivité développe ses services publics, rénove son patrimoine ou ouvre de nouveaux équipements, elle fait vivre les entreprises locales et répond aux besoins de la population.

Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) - Relance  
**7 projets pour 1,6 million €**

**315 355 € ont été versés à 37 collectivités**  
pour assurer la continuité pédagogique numérique

L'État cofinance les 24 conseillers numériques, recrutés par le Conseil départemental (1 par EPCI), afin de lutter contre la fracture numérique



### **Soutien aux associations et au secteur culturel : 1,6 million €**

23 structures associatives aidées pour un montant total de 959 321 €  
25 structures du secteur culturel (cinéma, audiovisuel, numérique et livre) aidées pour 380 000 €



## PLAN DE RELANCE - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET BIEN ÊTRE ANIMAL

*Visite du Président de la République, Emmanuel MACRON,  
SPA de Gray*



### **SOUTIEN AUX REFUGES ET ASSOCIATIONS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE**

3 dossiers instruits par la DDETSPP 70 ont obtenu des crédits pour des travaux d'aménagement et pour des dépenses d'équipement à hauteur de **68 171 €**.

### **SOUTIEN À L'ÉLEVAGE 2 DOSSIERS INSTRUITS PAR LA DDETSPP 70**

- Abattoir de Luxeuil-les-Bains : abattoir multi-espèces (bovins, ovins, caprins, chevaux) qui emploie une dizaine de personnes. Il existe depuis 1968 et a été rénové à plusieurs reprises. La dernière opération de rénovation a reçu 150 000 € d'aide de France Relance (371 000 € de travaux).

- Abattoir de Pusey : abattoir de porcs uniquement, il emploie 4 salariés sur la chaîne. L'abattoir est "couplé" à un atelier de découpe et de transformation. Le tonnage réalisé en 2021 est de 1 624 tonnes. 26 000 € d'aides France Relance lui ont été attribués.



## II- L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### DES CONTRACTUALISATIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le **programme « Petites Villes de Demain » (PVD)**, lancé le 1er octobre 2020, est le premier programme d'envergure initié par la nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

Ce programme invite les collectivités à se saisir des nombreux outils mobilisables pour élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire porté par les acteurs locaux.

De nombreux échanges ont eu lieu courant 2020 et début 2021 pour aboutir à l'été 2021 à la signature des conventions d'adhésion, pour **14 PVD au sein de 10 intercommunalités de Haute-Saône.**



Appel à projets "Quartiers Fertiles" : le projet de Montmarin-Rêpes de la communauté d'agglomération de Vesoul a été retenu pour une aide de 292 500 € cofinancée par le ministère de l'Agriculture et la Banque des Territoires (50 % des dépenses évaluées).

**Action Cœur de Ville (ACV)** concerne, en Haute-Saône, la ville de Vesoul, avec de nombreux projets en cours, notamment la requalification de la place Rénet, des berges du Durgeon avec le renforcement des modes doux et le projet de la cité Gérôme.

## LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

### LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'enveloppe 2021 s'élève à 14 539 840 €. Elle a augmenté de 49,83 % depuis 2016.

299 dossiers ont été retenus en 2021, consommant l'intégralité de l'enveloppe.

Le montant moyen de subvention allouée par dossier en 2021 est de 48 628 €. La part des paiements 2021 (CP) représente 339 paiements pour 12 265 851 €.

#### 2 appels à projets avec le Conseil départemental en 2021

Renouvellement des canalisations d'eau vétustes  
Soutien à la restauration du petit patrimoine rural non protégé

#### Dotation globale de fonctionnement (DGF)

100 millions € attribués en 2021  
Globalement, la DGF en Haute-Saône (communes + intercommunalités + Conseil départemental) a augmenté de 0,13 % de 2020 à 2021.

#### Dotation politique de la ville

400 000 € de subventions politique de la ville dédiées aux 5 QPV de Haute-Saône

650 000 € d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour Habitat 70

218 000 € de dotation politique de la ville pour la commune de Vesoul (5 projets d'investissements subventionnés)



Subvention DETR de 217 000 € attribuée à la ville de Luxeuil-les-Bains pour l'aménagement du square des Remparts

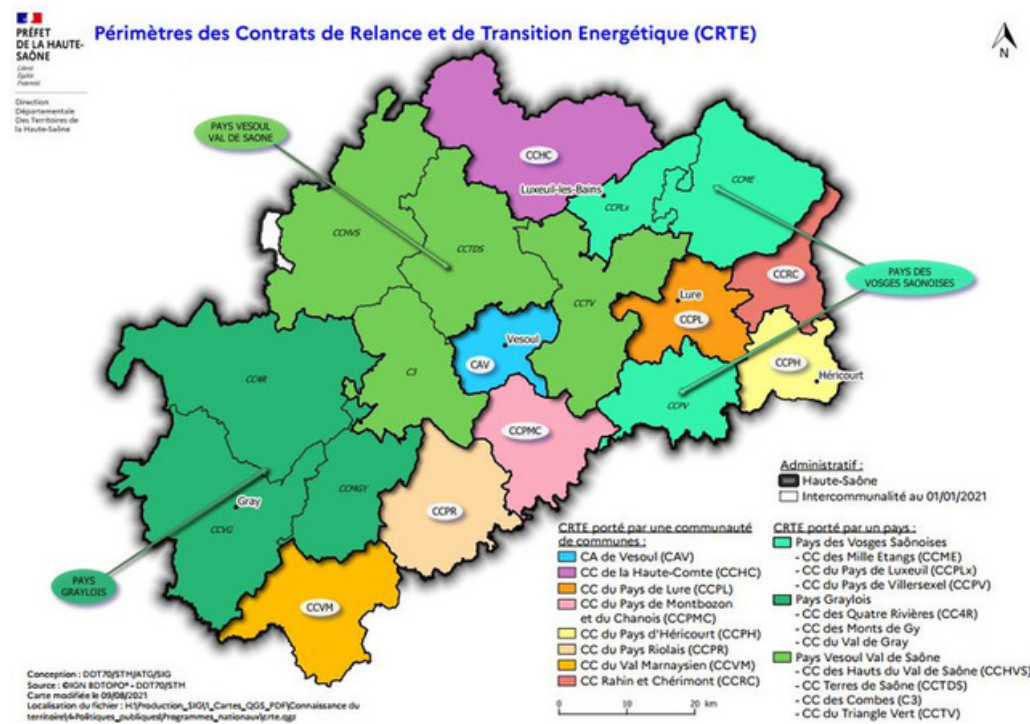
## LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

### DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

La DSIL est un fonds régional avec une enveloppe départementalisée, dont une part était réservée aux contrats de ruralité jusqu'en 2020. Dans le cadre de France Relance, deux volets supplémentaires ont été créés : la DSIL exceptionnelle 2020 et la DSIL 2021 "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités".

Pour 2021, les montants de DSIL sont de 2 160 530 € pour la DSIL classique, 2 481 840 € pour la DSIL "rénovation énergétique" et 281 500 € pour le reliquat de la DSIL exceptionnelle 2020 (soit au total presque 5 millions € de DSIL).

En 2021, 73 dossiers sont subventionnés, dont 33 au titre de la DSIL classique "élargie" , 26 au titre de la DSIL "rénovation énergétique" et 14 au titre du reliquat de l'enveloppe de DSIL exceptionnelle 2020.



### FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le FNADT est un fonds régional réparti en plusieurs enveloppes (Contrat de plan, Contrat de reconversion des sites de Défense [CRSD], Massif des Vosges, Maison France services).

**Le total annuel engagé s'élève à 2 334 045 €.**

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont la traduction de l'ambition d'un projet de territoire. La transition écologique et la cohésion territoriale constituent la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux. Il y a 11 CRTE en Haute-Saône : l'ensemble de ces contrats a été signé en 2021 et janvier 2022.

## LES SERVICES AU PUBLIC

### L'AGENDA RURAL

L'agenda rural est un plan d'actions lancé en 2021, pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires ruraux.

Un travail de concertation entre les services de l'État et les élus a permis d'identifier **46 mesures** pour répondre aux besoins spécifiques de la Haute-Saône.

Les mesures sélectionnées interviennent sur de nombreuses thématiques (sécurité, économie, culture, éducation, santé, service public de proximité) :

- **Soins** : une communauté professionnelle territoriale de santé a été déployée à Luxeuil-les-Bains afin de garantir la prise en charge de soins non programmés.

- **Éducation** : les écoles rurales sont rattachées aux 16 pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) ;

- **Finances** : 9 conseillers aux décideurs locaux assurent un soutien de proximité aux élus sur les questions financières ;

- **Proximité** : dorénavant, les maires du département disposent de la liste des 12 chefs de services de l'État (Sous-préfecture, DDT, ARS, DDFiP, Gendarmerie nationale, etc) et de leurs numéros de téléphone portable ;

- **Insertion professionnelle** : 1 535 jeunes ont été accueillis pour la 1ère fois en mission locale, dont 578 résidant en zone de revitalisation rurale.

- **Sécurité** : pour assurer la sécurité des Haut-Saônois, la gendarmerie a mis en place une brigade numérique accessible 24 h/24 et 7 j/7.

- **Jeunesse et Sports** : l'État a versé 254 163 € de subventions aux associations à travers le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).



### LE NUMÉRIQUE

#### Téléphonie mobile

En 2021, au titre des dotations départementales, 5 sites ont été retenus par arrêtés ministériels (Échenoz-le-Sec, Le Magnoray, Levrecey, le hameau de Chazelot et Francalmont) et 1 site au titre du bonus régional (Ambiéwillers).

L'équipe projet départementale en téléphonie mobile (Préfecture, DDT, SGAR BFC, Conseil départemental, Haute-Saône Numérique et l'Association des maires) s'est réunie fin 2021, afin de prioriser et proposer les sites pour l'année 2022 :

- au titre des dotations départementales : Adelans et Le Val de Bithaine, Demangevelle, Ovanches, Venisey, Jasney, Vauconcourt-Nervezain, Montcey ;

- au titre du bonus régional : lieu-dit La Chaudeau, à Aillewillers-et-Lyaumont).

#### Très haut débit

Le déploiement d'initiative privée (zone AMII) concerne la communauté d'agglomération de Vesoul. Il représente 15 % des lignes pour le territoire.

S'agissant du déploiement très haut débit, il se décompose en deux phases : **une première phase de 52 000 prises et une seconde phase de 80 000 prises.**

Le déploiement et l'exploitation du réseau sont assurés par Haute-Saône Fibre.

**L'objectif est de parvenir à une couverture très haut débit du département à 100 % fin 2023.**

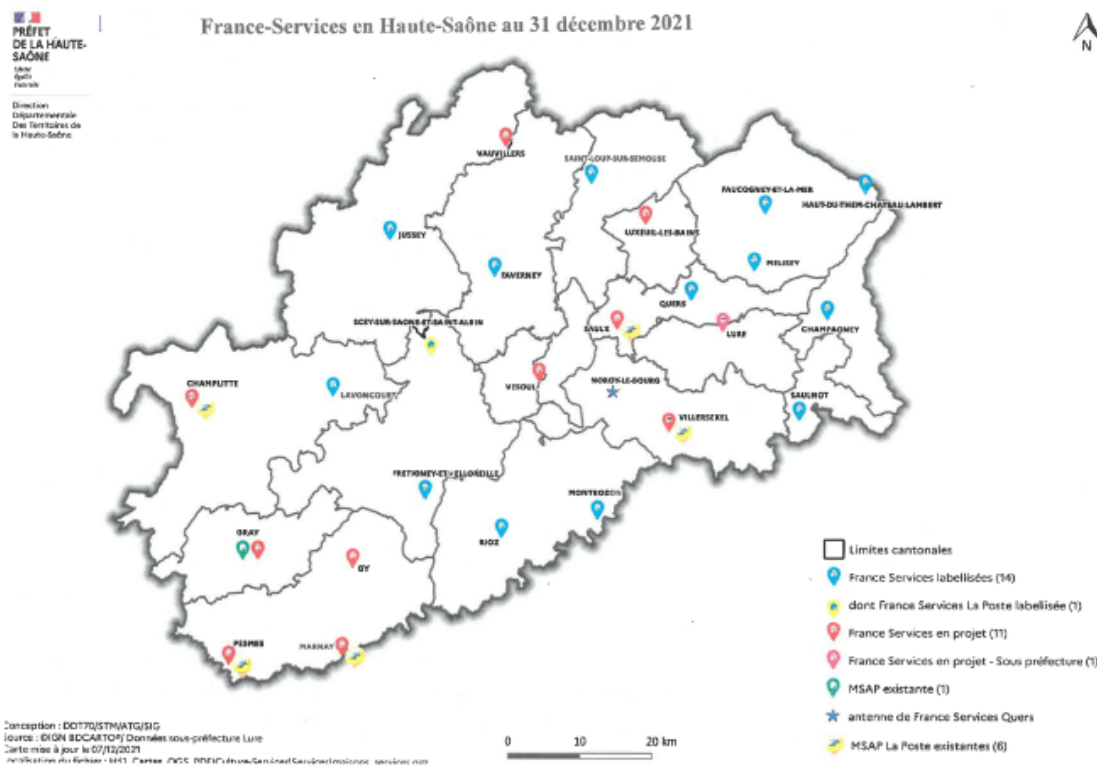


# LES SERVICES AU PUBLIC

## FRANCE SERVICES

Depuis 2019, en partenariat avec les collectivités et les services publics partenaires, nationaux ou locaux, du programme France services, l'État poursuit l'objectif de permettre à chacun de nos concitoyens d'avoir accès à ses droits au plus proche de son domicile et à la délivrance d'un service public de qualité.

Un maillage optimal de couverture du territoire est recherché à travers la présence d'au moins une structure France services par canton. Le travail engagé en 2021 sur l'élaboration de plusieurs projets devrait se traduire par un dépassement de l'objectif national fixé pour le département de la Haute-Saône qui est de 23. À ce jour, l'objectif départemental est de 25 espaces France services.



**14 structures labellisées France services  
dont 6 en 2021  
19 345 demandes d'utilisateurs traitées  
en 2021**

## FOCUS : COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (CITP)

### AMÉLIORER LA PRÉSENCE DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES

Le 6ème CITP s'est déroulé le 23 juillet 2021, à Vesoul. Outre le suivi des orientations décidées lors du 5ème CITP en février 2021, le Premier ministre a annoncé de nouveaux engagements pour "rebâtir l'action publique à partir des territoires" :

- mettre fin à la baisse des effectifs dans les services départementaux de l'État ;
- redéployer jusqu'à 3 % des effectifs en fonction des priorités territoriales en 2022 ;
- évaluer les résultats des préfets sur la mise en œuvre des feuilles de route interministérielles ;
- proposer une administration qui anticipe les besoins et obligations des usagers grâce au numérique et au partage des informations entre services publics ;
- développer le programme "Services publics +".

Le CITP, présidé par Jean CASTEX, Premier ministre, en présence de Gérard DARMANIN, ministre de l'Intérieur, Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et Olivier DUSSOPT, ministre délégué, chargé des Comptes publics.



### FEUILLE DE ROUTE DES PRÉFETS

Pour le Premier ministre, Jean CASTEX, ce CITP doit permettre d'améliorer les moyens d'action de l'État à l'échelon du département. Le chef du Gouvernement a également signé la première feuille de route interministérielle, avec la Préfète de la Haute-Saône, afin de faciliter la mise en place des réformes prioritaires dans le département.

Ces feuilles de route qui concernent chaque préfet de région ou de département contiennent en moyenne 11 réformes prioritaires et 5 projets locaux structurants.

La feuille de route du département de la Haute-Saône prévoit notamment de :

- déployer les aides France Relance auprès des entreprises ;
- sécuriser les paiements des aides de la politique agricole commune ;
- déployer les CRTE ;
- déployer les programmes "Cœur de ville" et "Petites Villes de Demain" ;
- accélérer le renouvellement urbain des quartiers ;
- déployer le "Plan vélo" ;
- déployer une offre France services dans tous les territoires ;
- lutter contre les violences faites aux femmes ;
- renforcer la sécurité du quotidien ;
- mettre en œuvre l'agenda rural ;
- soutenir l'élevage en pérennisant les deux abattoirs ;
- accompagner la transition énergétique de la Haute-Saône dans le respect des enjeux environnementaux, patrimoniaux et sociétaux ;
- préserver la ressource en eau et intégrer les enjeux du changement climatique ;
- accompagner les projets structurants (la sous-préfecture de Lure et la Cité Gérôme).



# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## EAU POTABLE

En Haute Saône, l'alimentation en eau potable est assurée par plus de 350 unités de distribution, souvent de petite taille.

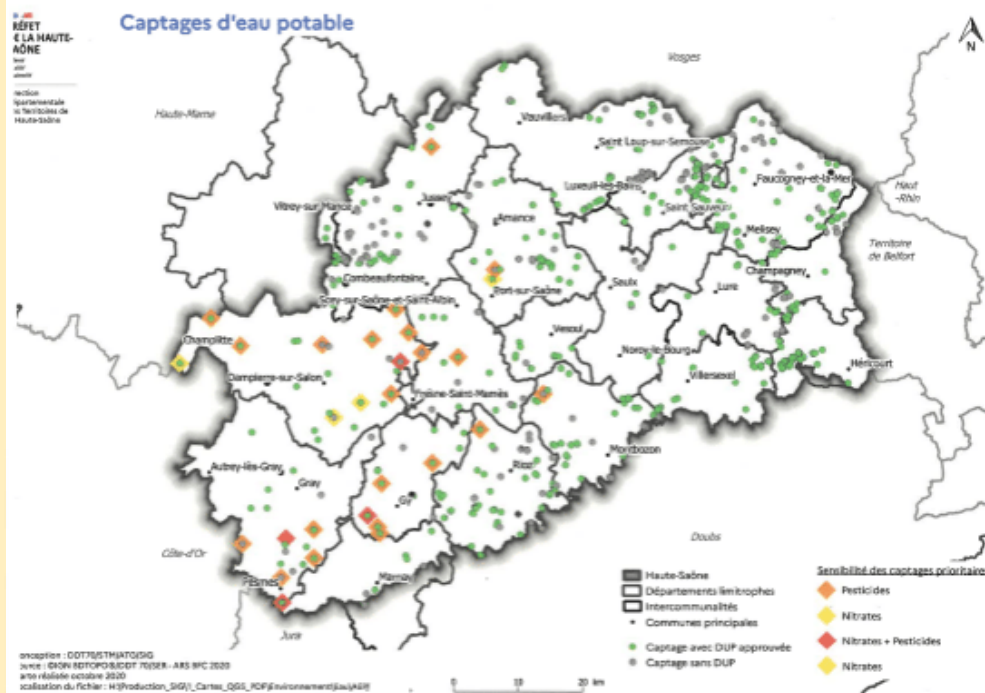
L'ARS s'assure de la qualité de l'eau potable. 92 % du département ont été alimentés par une eau de très bonne qualité microbiologique en 2021.

Plus de 74 % de la population a été alimentée par une eau de bonne qualité vis-à-vis de la turbidité. La turbidité est principalement constatée sur des unités de distribution alimentées par des eaux souterraines d'origine karstique de la partie sud et est du département.

S'agissant des nitrates, dont la limite de qualité réglementaire est fixée à 50 mg/L, aucune unité de distribution n'a présenté des dépassements récurrents de la limite de qualité en 2021.

34,8 % de la population a été desservie par une eau pouvant présenter une teneur excessive en pesticides et/ou métabolites pertinents de façon ponctuelle ou récurrente. Les collectivités concernées par des dépassements récurrents doivent demander des dérogations et mettre en œuvre un plan d'actions permettant de rétablir la qualité de l'eau.

L'action de l'ARS porte également sur la protection des captages d'eau des collectivités, dont la progression est lente mais continue. À l'échelle départementale, fin 2021, près de 78 % des captages bénéficient ainsi de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, un chiffre en progrès de plus de 6 points en 6 ans.



### Bilan quantitatif de l'eau de consommation humaine en Haute-Saône

Plus de 30 collectivités connaissent régulièrement des soucis d'alimentation en eau potable, rendant nécessaire le recours ponctuel à une alimentation par camions citernes. Cette pratique exceptionnelle engendre un coût élevé pour les unités de gestion et reste donc à la charge des collectivités territoriales.

DETR eau potable 2021

64 subventions attribuées pour un montant de 3 047 856 €



# LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## ÉOLIEN

Les éoliennes sont des installations classées pour la protection de l'environnement, dont la mise en service est conditionnée à la délivrance d'une autorisation environnementale par le préfet.

**Au 31 décembre 2021, la puissance totale des 2 parcs éoliens en fonctionnement en Haute-Saône est de 44,4 MW pour 17 mâts.**



2021 : 4 mâts autorisés (18 MW)  
17 mâts (86,7 MW) ont fait l'objet d'une décision de rejet

**En 2021, 4 projets ont été autorisés :**  
**Vaivre-et-Montoille et Pusey : 6,4 ha (4,96 MWc)**  
**Soing-Cubry-et-Charentenay : 9,4 ha (6,51 MWc)**  
**Amance et Menoux : 8,5 ha (2,7 MWc)**  
**Moimay et Marast : 11,42 (11,7 MWc)**

## PHOTOVOLTAÏQUE

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque est soutenu au niveau national, notamment dans le cadre des appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie.

En Bourgogne-Franche-Comté, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) vise un objectif de développement de l'énergie solaire photovoltaïque à hauteur de 3 800 MW en 2030.

S'agissant des parcs de panneaux photovoltaïques au sol, les terrains dégradés sont à privilégier. Chaque dossier fait l'objet d'une vérification visant la parfaite prise en considération des enjeux agricoles et environnementaux, en lien avec la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) réunissant des représentants des agriculteurs, forestiers et associations agréées pour la protection de l'environnement.



## LA MOBILITÉ

### DÉVIATION DE PORT-SUR-SAÔNE

Le 25 octobre 2021, la déviation de Port-sur-Saône a été mise en service.

Cette déviation consiste en une 2 x 2 voies en tracé neuf, sur un linéaire de 8 kilomètres entre la RN 19 à l'ouest de Port-sur-Saône et la déviation de Pusey-Charmoille. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage DREAL, s'inscrit dans un programme global d'aménagement progressif de la RN 19 entre Langres et Delle en itinéraire à haut niveau de service.

**Coût de 130,2 millions € TTC financés par l'État à 75 %, à 12,5 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté et 12,5 % par le Conseil départemental.**



### V 50

La Voie Bleue Moselle-Saône à vélo (V50) relie la frontière du Luxembourg à Lyon au fil d'un parcours de près de 700 km le long de la Moselle, du Canal des Vosges et de la Saône.



Le Conseil départemental porte en Haute-Saône **le projet de réalisation de 40 km de tracé entre Corre et Port-sur-Saône.**

Ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique du 1er mars au 8 avril 2021 et a bénéficié d'un avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) le 12 août 2021.

L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été signé le 19 novembre 2021 et notifié au Département le 2 décembre 2021.

**Au titre de 2021, ce projet de 2,41 millions € est cofinancé par l'État à hauteur de 500 000 € mobilisés sur le FNADT.**

### MOBILITÉ DOUCE

L'État accompagne les projets de mobilité douce des collectivités. Ainsi en 2021, 11 projets de création, réhabilitation et aménagement de pistes cyclables portés par des collectivités territoriales ont obtenu une aide de l'État par le truchement de la DETR ou de la DSIL pour un montant total de 259 698 €. À titre d'exemple, une subvention DETR de 28 432 € a été attribuée pour la création d'une piste cyclable entre Coulevon et Colombier.

## III- LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

### SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Lancée en 2018, la police de sécurité du quotidien a pour objectif de placer la proximité avec le citoyen au cœur du métier des policiers et gendarmes. Cette politique prioritaire du Gouvernement trouve une traduction effective en Haute-Saône.

Elle s'est notamment concrétisée, en 2021, par l'arrivée de 23 policiers supplémentaires au commissariat de Vesoul qui ont permis de renforcer significativement la présence sur la voie publique et la visibilité des forces de l'ordre par des patrouilles pédestres et à VTT et d'accroître cette présence la nuit et le week-end.

En zone gendarmerie, un nouvel outil d'information vers les professionnels et les élus a été élaboré à l'automne 2021 et est désormais opérationnel : ALERTE 70. Cette application permet de diffuser, de manière très rapide, des informations aux groupes connectés comme les maires, les commerçants, les artisans ou encore les agriculteurs.

Issu d'un travail collaboratif entre les services de sécurité concernés, un nouveau plan départemental de prévention de la délinquance 2020-2024 a été signé le 23 juillet 2021. Il comporte 4 axes majeurs : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention de la délinquance des jeunes, aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, inclure la population comme nouvel acteur de la prévention et rénover la gouvernance pour la rendre plus efficace.



### LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Le nombre d'infractions à la législation sur les produits stupéfiants a augmenté en 2021 :

- hausse de 9 % des usages de stupéfiants (294 faits contre 269 en 2020) ;
- baisse des trafics et des reventes de 16 %, passant de 12 faits en 2020 à 10 en 2021.

338 personnes ont été interpellées et 19 points de deal sont régulièrement contrôlés en vue de leur démantèlement.

Pour lutter plus efficacement contre les stupéfiants, une cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) a été mise en place en Haute-Saône en septembre 2020 et est opérationnelle depuis le 1er octobre 2020. Cette structure, dont le chef de file est le Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Saône (GGD 70), regroupe les services de la Sécurité publique et des Douanes.

La CROSS constitue une véritable avancée car elle permet un travail de mise en commun entre les services pour mieux cibler les trafics de stupéfiants. Le dispositif a d'ores-et-déjà conduit à en démanteler plusieurs.

#### Un réseau démantelé à Vesoul

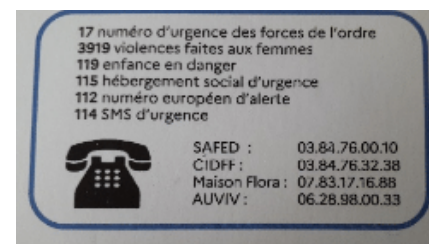
Après de longs mois de surveillance et d'identification, un réseau de vente de drogues est démantelé le 10 octobre 2021. Il alimentait notamment deux points de revente sur le quartier du Montmarin, à Vesoul. L'affaire a été réalisée en co-saisine avec la Gendarmerie nationale. Elle a permis l'interpellation de 7 personnes, dont 6 ont été écrouées, et la saisie de plus de 10 kg de stupéfiants et de 194 pieds de cannabis.

# LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES (VIF)

## La création d'outils innovants de prévention

Le GGD 70 a créé le dispositif des cartes QR VIF : 40 000 cartes distribuées aux 600 gendarmes et 50 policiers du département, aux 345 maires, aux intervenantes sociales police/gendarmerie et aux associations de prise en charge des victimes.

Dans le cadre de l'accompagnement global des femmes victimes de violences porté par le centre d'Information des droits des femmes et des familles (CIDFF), au sein de l'accueil de jour "La Maison de Flora", plusieurs innovations ont vu le jour : la mise en place d'un espace de parole dédié pour les enfants des mères accompagnées à la Maison de Flora et la création de 100 sacs "prête à partir", lancée en juillet 2021. Ce kit d'urgence comporte un sac à dos avec des produits d'hygiène de première nécessité ainsi qu'une carte SIM prépayée, un bon d'achat dans une épicerie solidaire et une carte avec les numéros utiles nationaux et locaux.



## Deux nouvelles structures de lutte contre les VIF créées en 2021

La brigade de protection des familles au commissariat de Vesoul dont l'objectif est d'assurer le meilleur accueil possible des victimes de VIF grâce à une prise en charge discrète et confidentielle des victimes de violences conjugales, sexistes ou sexuelles.

La maison de protection des familles au GGD 70 qui répond à un triple objectif :

- un point d'entrée unique pour tous les partenaires du GGD 70 ;
- une unité départementale d'appui auprès des unités territoriales et des référents VIF des communautés de brigades ;
- un outil de coordination des actions de prévention conduites par les unités du département.

# LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## ACCIDENTALITÉ

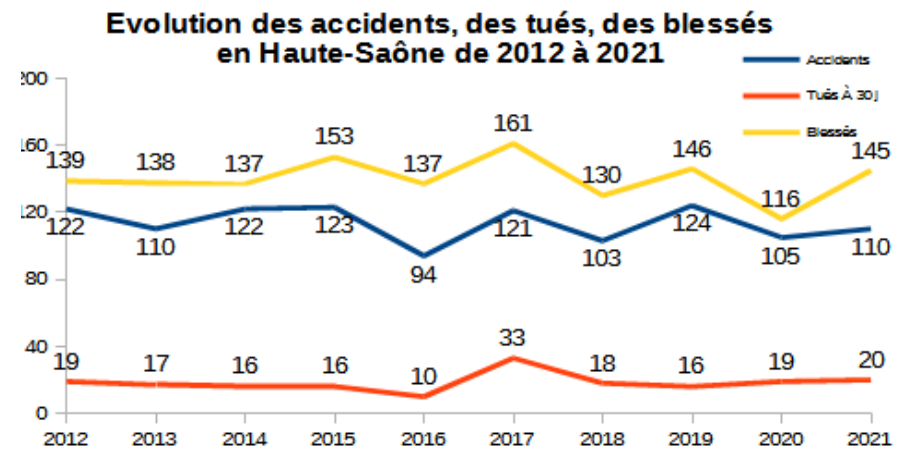
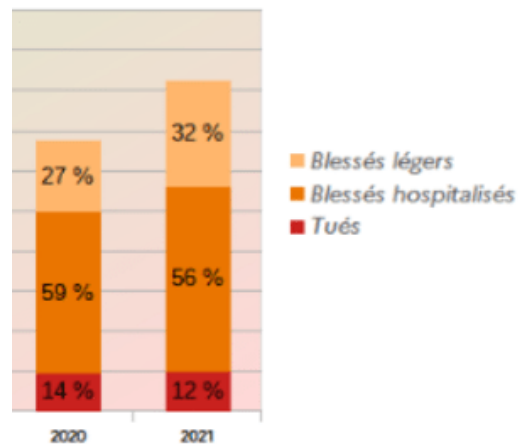
20 personnes tuées, 145 blessées et 110 accidents sur les routes de la Haute-Saône : le bilan de l'accidentalité en 2021 est supérieur à celui des années 2018, 2019 et 2020 alors que les restrictions liées à la crise sanitaire avaient limité les déplacements dans les premiers mois de l'année. Un seul décès a été constaté entre le 1er janvier et la mi-mai. Les autres accidents mortels ont eu lieu sur le reste de l'année.

La principale cause des accidents reste la vitesse excessive ou inadaptée (30 % des accidents de 2021 et 22 % des accidents mortels).

Les impliqués dans les accidents sont pour 19 % des jeunes entre 18 et 24 ans, alors qu'ils ne constituent que 6 % de la population.

45 % des tués avaient plus de 65 ans.

46 % des accidents impliquent un usager vulnérable (piéton, vélo ou deux roues motorisé) représentant 34 % des victimes.



# LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## BILAN DU PLAN DÉPARTÉMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR)

Malgré une année encore perturbée par la crise sanitaire, des actions de sensibilisation et de prévention ont été menées par les services de l'État et leurs partenaires en particulier en direction des jeunes. Lycéens, collégiens et primaires ont bénéficié d'actions sur le port de la ceinture dans les bus scolaires et les règles du code de la route lors des déplacements à vélo. Des informations sur les risques liés à l'alcool ont été diffusées dans les bars lors des fêtes de fin d'année.

Les contrôles routiers par les forces de l'ordre se sont poursuivis. Plus de la moitié des contrôles d'alcoolémie ont entraîné une suspension ou un retrait du permis de conduire ainsi que 90 % des dépistages positifs de stupéfiants. En matière de vitesse, les suspensions pour vitesse excessive ont augmenté de 30 % par rapport à 2020 avec une forte hausse entre avril et mai (+ 60 %).



### Bilan des contrôles

1 182 permis de conduire retenus ou suspendus dont :

- 264 pour alcoolémie ;
- 548 dus à la vitesse ;
- 358 pour cause de consommation de stupéfiants ;
- 8 pour usage du téléphone simultanément à une autre infraction (règles de conduite, de vitesse, de croisement...)

## IV- LA CITOYENNETÉ

### DOUBLE SCRUTIN EN JUIN : LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les électeurs ont été appelés aux urnes les 20 et 27 juin 2021, pour les élections départementales et régionales, alors que le contexte de la crise sanitaire était encore très présent. Le dernier double scrutin remontait à 2001 (élections municipales et cantonales concomitantes).



*Mise sous pli*



*Soirée électorale - Atelier contrôle*

ÉLECTIONS  
DÉPARTEMENTALES,  
RÉGIONALES  
  
20 et 27 juin  
2021



*Commission de recensement*

**177 117 électeurs concernés**

**354 234 plis distribués** au 1er tour et **342 181** au second tour mobilisant 144 agents

**1 078 colis distribués** aux communes pour le 1er tour et **1 026** pour le 2d tour

**57 agents mobilisés** pour l'organisation des élections

# ACCUEIL DES ÉTRANGERS

## Les titres de séjour

**En 2021, 1 001 titres de séjour ont été délivrés par la Préfecture, contre 726 en 2020**

Le département compte actuellement 4 590 ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour. Après une diminution des demandes en 2020 liée au confinement, la délivrance de titre repart à la hausse (4 378 ressortissants étrangers titulaires d'un titre en 2020).

Par ailleurs, les citoyens européens ne sont pas dans l'obligation de faire éditer un titre de séjour. Il en était de même pour les ressortissants du Royaume-Uni avant le Brexit.

## L'intégration des publics primo-arrivants et l'accès à la citoyenneté

**En 2021, le nombre de signataires du Contrat d'Intégration Républicaine s'établit à 246, répartis de la manière suivante :**

- 162 bénéficiaires d'une protection internationale (33 femmes et 129 hommes) ;
- 84 personnes (46 femmes et 38 hommes) ayant un autre titre, notamment pour des motifs familiaux ou professionnels.

**En 2020, le nombre de signataires était de 159 dont 81 réfugiés. Cette année n'est pas significative en raison de la crise sanitaire mais l'année 2019 comptabilisait 190 signataires dont 97 réfugiés.**

Des sessions HOPE (hébergement orientation parcours vers l'emploi) sont actives, prévoyant 6 mois de formation à l'emploi en lien avec l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes. Elles ont abouti à une bonne intégration des participants, de l'ordre de + 80 %.

## Les mineurs non accompagnés

A la suite d'un fort pic d'arrivées en 2018, la baisse d'entrées de 2020 est confirmée en 2021 (49 arrivées, dont 20 directes).

La Préfecture appuie la démarche d'évaluation de la minorité du Conseil départemental depuis 2019.

## **Dématérialisation des démarches pour le séjour et l'accès à la nationalité**

Sur un portail unique, l'utilisateur dispose d'un compte personnel où il peut suivre en temps réel l'avancée de son dossier : [administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr](http://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)

À ce jour, les démarches suivantes sont disponibles en ligne :

- validation de visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ;
- certaines des premières demandes ou renouvellements de titre de séjour (étudiant, passeport talent, visiteur et duplicata, bénéficiaire de la protection internationale) ;
- demande d'autorisation de travail ;
- déclaration de changement de situation (changement d'adresse, changement d'état civil et de situation familiale) ;
- demande ou renouvellement d'un titre de voyage pour étranger (TVE) ou d'un document de circulation pour étranger mineur (DCEM).



## POLITIQUE D'ASILE

Le département de la Haute-Saône compte 177 personnes ayant une demande d'asile en cours, dont environ 100 arrivées depuis janvier 2021.

Le département a longtemps connu des profils familiaux issus des Balkans. Ce sont majoritairement des hommes isolés désormais. Toutefois, le public familial ou de femmes isolées issus de pays d'origine sûrs tend à nouveau à augmenter.

129 ressortissants étrangers se sont vus attribuer un titre de séjour (statut de protection subsidiaire ou réfugiés). Le parc d'hébergement est composé de 395 places, actuellement occupés à 94,7 %.

### Contentieux 2021 - Focus

- administratif : 98 contentieux devant le juge administratif (87 en 2020), et 90 % des actes confirmés devant le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel (contre 88 % en 2020 et 89 % en 2019), soit 8 annulations.

- judiciaire : 46 mémoires (22 en 2020) ont été produits dont 28 devant le juge des libertés et de la détention (JLD) et 18 devant la cour d'appel (CA), 89 % des actes confirmés devant le JLD ou la CA (contre 77 % en 2020 et 79 % en 2019), soit 40 confirmations et 6 libérations.

### Hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés

- réparti dans 6 communes (Vesoul, Lure, Saint-Loup-sur-Semouse, Port-sur-Saône, Frasne-le-Château et Gray) ;
- pendant la procédure d'asile : 261 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile et 144 places en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ;
- pour les réfugiés avant l'accès au logement autonome : 50 places en centre provisoire d'hébergement.

Les ressortissants étrangers troublant l'ordre public en situation régulière

14 d'entre eux ont vu leur titre dégradé et une vingtaine se sont vus opposer un refus de délivrance de carte de 10 ans.

À ce titre, trois commissions d'expulsion se sont réunies, ayant conduit à la prise de deux arrêtés préfectoraux d'expulsion.

De même, une commission du titre de séjour s'est réunie en avril 2021 ayant conduit à la prise de deux mesures d'éloignement et d'un arrêté portant refus de séjour.

## V- LES CHIFFRES CLÉS 2021

### LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

#### Une campagne de vaccination de grande ampleur

- 179 313 personnes vaccinées, **510 personnels mobilisés** :  
soit 76,44 % de la population ; 189 médecins prescripteurs ; 237 infirmières  
- + de 328 300 injections. et infirmiers (IDE) ; 84 administratifs.

#### Des mesures de soutien en faveur des entreprises

**Activité partielle** : 1,4 million d'heures indemnisées, soit 2,4 millions € versés à 124 établissements, concernant 878 salariés.

**Fonds de solidarité** : 4 649 entreprises aidées (59,39 millions €).

#### France Relance

- particuliers : 33,5 millions € ;  
- collectivités : 19 millions € ;  
- associations : 1,6 million €.

#### Soutien aux collectivités : 8,4 millions € :

- dotation de soutien à l'investissement local - Relance : 62 projets retenus, soit 6,5 millions € d'aide ;  
- continuité pédagogique numérique : 37 bénéficiaires, soit 315 355 € d'aide ;  
- dotation de soutien à l'investissement des départements : 7 projets, soit 1,6 million € d'aide.

#### France Relance - Soutien au bien-être animal

##### Soutien à l'élevage :

- abattoir de Luxeuil-les-Bains : 150 000 € d'aide pour une opération de rénovation ;  
- abattoir de Pusey : 26 000 € d'aide.

##### Soutien aux refuges et associations pour animaux de compagnie :

- 3 associations aidées pour 68 171 €.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Le programme "Petites Villes de Demain"

Signature des conventions d'adhésion pour 14 "Petites Villes de Demain" au sein de 10 intercommunalités de Haute-Saône.

#### Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

11 CRTE signés.

#### France Services

- 6 structures labellisées en 2021, soit un total de 14 dans le département ;  
- 19 345 demandes d'usagers (information, accompagnement à la réalisation de démarches numérisées ou traitement complet d'un dossier).

#### Eolien (décisions rendues)

- autorisation parc éolien de Renaucourt, 4 mâts (18 MW) ;  
- rejet parc éolien de Vaite, 6 mâts (24 MW) ;  
- rejet parc éolien de La Louvetière, 11 mâts (62,7 MW).

#### Photovoltaïque

4 projets autorisés en 2021 : Vaivre-et-Montoille et Pusey : 6,4 ha (4,96 MWc) ; Soing-Cubry-Charentenay : 9,4 ha (6,51 MWc) ; Amance et Menoux : 8,5 ha (2,7 MWc) ; Moimay et Marast : 11,42 ha (11,7 MWc).

#### V 50

Projet de réalisation de 40 km entre Corre et Port-sur-Saône cofinancé par l'État à hauteur de 500 000 € (2,41 M € de travaux).

#### Déviations Port-sur-Saône

Coût de 130,2 millions € TTC financés par l'État à 75 %, à 12,5 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté et 12,5 % par le Conseil départemental.

# V- LES CHIFFRES CLÉS 2021

## LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

### Sécurité au quotidien

Arrivée de 23 effectifs supplémentaire au commissariat de Vesoul.

### Délinquance

Atteintes aux personnes :

- 77,43 % des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique élucidés en 2021 ;
- +4,5 % (1 613 faits contre 1 543 en 2020), dont +6,2 % pour les faits de violences non crapuleuses et +4,1 % pour les faits de violences sexuelles.

Atteintes aux biens : 3 160 faits constatés contre 3 114 en 2020 (-4,5 % cambriolages).

### Lutte contre les stupéfiants

- 343 infractions relevées, 294 usages de stupéfiants constatés ;
- quantités saisies : 3,3 kg de cocaïne et d'héroïne, 46,5 kg de résine de cannabis, 2,5 kg d'herbe de cannabis, 756 pieds de cannabis et 1,7 kg d'ecstasy ;
- 338 personnes interpellées (trafic, revente, usage) ;
- 19 points de revente identifiés.

### Lutte contre les violences intra-familiales

- +3 % de plaintes enregistrées, en particulier en milieu urbain ;
- 40 000 cartes QR VIF distribuées aux gendarmes, policiers et maires permettant d'obtenir toutes les coordonnées des organismes référents en matière de lutte contre les VIF.

### Sécurité routière

- 110 accidents constatés ;
- 20 décès ;
- 145 blessés.

## LA CITOYENNETÉ

### Titres de séjour

1 245 cartes de séjour délivrées en 2021 :

- 555 pour une première demande (32 refus) ;
- 690 pour un renouvellement (14 refus).

### Intégration des publics primo-arrivants et accès à la citoyenneté

246 signataires du contrat d'intégration républicaine :

- 162 bénéficiaires d'une protection internationale ;
- 84 personnes ayant un autre statut.

### Asile

129 attributions de titres de séjour à des ressortissants étrangers suite à l'obtention d'un statut de protection subsidiaire ou de réfugié.

### Éloignement

134 mesures d'éloignement notifiées.

### Contentieux

- 98 contentieux administratifs défendus devant le juge ;
- 46 mémoires produits devant le juge des libertés et de la détention et la cour d'appel.

### Naturalisations

40 personnes naturalisées

- (dont 3 couples) :
- 21 femmes
- 14 hommes
- 5 enfants



# Notes

A large, light gray rectangular area with a blue border and a folded top-right corner, containing horizontal dotted lines for writing.



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture de la Haute-Saône

1 rue de la Préfecture  
BP 429  
70013 VESOUL Cedex

03.88.77.70.00

[prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

[www.facebook.com/prefecture-de-la-haute-saone](https://www.facebook.com/prefecture-de-la-haute-saone)

[www.twitter.com/@prefet70](https://www.twitter.com/@prefet70)